

SORTIES SCOLAIRES

Textes de référence : Circulaire n°99.136 du 21.9.1999 – BO spécial n°7 DU 23.9.1999

Pour tout renseignement complémentaire, consulter ces textes notamment pour les taux d'encadrement et la qualification des accompagnateurs

BD n°6 du 20.01.2000 – agrément des intervenants qualifiés ou bénévoles, pour les sorties avec APS

I - SORTIES REGULIERES

CARACTERISTIQUES	FORMALITES	DESTINATION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités d'enseignement obligatoires inscrites à l'emploi du temps (programmes, horaires officiels, gratuité) ➤ Temps scolaire ➤ Déplacement à pied, en bus Courte durée (1 à 2 h) moins d'une demi-journée ➤ Dans un lieu limitrophe ➤ Sous la responsabilité du maître <p>Ex : EPS → stade – gymnase (1 fois par semaine) Bibliothèque municipale Natation à la piscine</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formulaire annexe 1 bis ➤ Si déplacement avec transport privé : annexes 3 et 4 ➤ Pour les élèves : assurance non obligatoire ➤ <u>Pour les accompagnateurs</u> : responsabilité civile exigée pour le moins garantie individuelle accidents corporels recommandée ➤ <u>Pour les intervenants agréés</u> : responsabilité civile obligatoire (convention) ➤ Encadrement vie collective : tableau 1 <ul style="list-style-type: none"> • <u>Ecole élémentaire</u> : le maître + 1 adulte jusqu'à 30 élèves au delà de 30 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 15 ; le maître seul si lieu à proximité de l'école, si le bus est spécialement affrété pour la sortie <ul style="list-style-type: none"> • <u>Ecole maternelle</u> : le maître + 1 adulte jusqu'à 16 élèves au delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 8 ; le maître + 1 adulte pour la classe si lieu à proximité de l'école et le bus spécialement affrété pour la sortie. ➤ Si pratique d'activités physiques et sportives avec intervenants : encadrement renforcé – tableau 3 + réglementation départementale sur les intervenants extérieurs (fiche APPN) 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation du directeur + informer les parents + informer l'IEN (si besoin avis) + itinéraire au tableau

II - SORTIES OCCASIONNELLES SANS NUITEE

CARACTERISTIQUES	FORMALITES	DESTINATION
<p>➤ Activités d'enseignement sous des formes différentes</p> <p>➤ Activités d'enseignement inscrites dans le PROJET D'ECOLE, planifiées ou non</p> <p>➤ Temps scolaire et/ou hors temps scolaire</p> <p>➤ Déplacement à pied ou en car</p> <p>➤ Durée : ½ à 1 journée, plusieurs journées consécutives</p> <p>➤ Sous la responsabilité du maître</p> <p><u>EX</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sorties ski • une sortie « nature » • JMF • école qui chante • une rencontre sportive • visite aux correspondants • bibliothèque • sorties de fin d'année • visites diverses 	<p>➤ Formulaire annexe 1</p> <p>➤ Si déplacement avec transport privé : annexes 3 et 4</p> <p>➤ <u>Pour les élèves</u> : assurance obligatoire si dépassement du temps scolaire habituel et si participation financière des familles</p> <p>➤ <u>Pour les accompagnateurs</u> : responsabilité civile exigée pour le moins ; garantie individuelle accidents corporels recommandée</p> <p>Si hors temps scolaire : contrat établissement recommandé</p> <p>➤ <u>Encadrement vie collective</u> : tableau 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecole élémentaire : le maître + 1 adulte quel que soit l'effectif et jusqu'à 30 ; au delà de 30, 1 adulte supplémentaire pour 15 • Ecole maternelle : le maître + 1 adulte quel que soit l'effectif et jusqu'à 16 ; au delà de 16, 1 adulte supplémentaire pour 8 <p>➤ Si sorties avec activités physiques et sportives (sauf activités à risques) tableau 2 + agrément collectif des intervenants extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecole élémentaire : le maître + 1 intervenant qualifié ou bénévole agréé quel que soit l'effectif et jusqu'à 30 ; au delà de 30, 1 intervenant agréé supplémentaire pour 15 • Ecole maternelle : le maître + 1 intervenant qualifié ou bénévole agréé quel que soit l'effectif et jusqu'à 16 ; au delà de 16, 1 intervenant agréé supplémentaire pour 8 <p>➤ Si sorties avec APS « à risques » encadrement renforcé – tableau 3 + agrément individuel des intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecole élémentaire : le maître + 1 intervenant qualifié ou bénévole agréé jusqu'à 24 ; au delà de 24, 1 intervenant agréé supplémentaire pour 12 • Ecole maternelle : le maître + 1 intervenant qualifié ou bénévole agréé pour 12 ; au delà de 12, 1 intervenant agréé supplémentaire pour 6 <p>➤ Pour natation, ski de fond et cyclisme sur route voir tableau joint et réglementation spécifique (voir fiches APPN)</p>	<p>Autorisation du directeur + informer les parents + autorisation parentale si HTS</p> <p>+ consulter l'IEN, si besoin + itinéraire au tableau</p> <p>Inspecteur d'académie pour agrément collectif des accompagnateurs si sorties avec APS</p> <p>Inspecteur d'académie pour agrément des intervenants extérieurs</p>

III - SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEE (OU A L'ETRANGER AVEC OU SANS NUITEE)

CARACTERISTIQUES	FORMALITES	DESTINATION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Voyages collectifs) ➤ Classe découverte) avec au moins ➤ Classe d'environnement) une nuitée ➤ Classe culturelle) ➤ Echanges internationaux ➤ Activités d'enseignement conformes aux programmes officiels dans d'autres lieux et selon d'autres conditions de vie ➤ Temps scolaire et hors temps scolaire ➤ Sortie facultative 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formulaire annexe 2 ➤ Transport annexes 3, 3 bis et 4 ➤ Transport pendant le séjour – attestation de prise en charge délivrée par le centre d'accueil à joindre au dossier ➤ Projet pédagogique détaillé ➤ Qualification des accompagnateurs vie collective → BAFA/centre ou parents Si activités d'enseignement → qualification Pour la durée du séjour, (sauf trajet aller-retour) présence d'un titulaire du BNPS ou AFPS dans l'équipe d'encadrement ➤ Encadrement du trajet aller-retour – tableau 1 <ul style="list-style-type: none"> • <u>Ecole élémentaire</u> : 2 adultes pour 20 et 1 adulte supplémentaire pour 10 • <u>Ecole maternelle</u> : 2 adultes pour 16 et 1 adulte supplémentaire pour 8 ➤ Hébergement – centres d'accueil agréés par l'inspection académique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'inspecteur d'académie autorise après avis de l'IEN et du directeur ➤ Agrément de l'inspecteur d'académie pour les intervenants – formulaire habituel ➤ 5 semaines avant la date de départ si sortie dans le département ➤ 8 semaines si sortie dans un autre département ➤ 10 semaines si sortie à l'étranger ➤ 2 semaines pour les sorties occasionnelles dans les pays étrangers frontaliers (autorisation du directeur)

SORTIES AVEC PRATIQUE D'APPN
dans le cadre de référence du groupe-classe

ACTIVITES ET CYCLES	CARACTERISTIQUES	FORMULAIRES A UTILISER	ENCADREMENT ET QUALIFICATION
Ski de fond	1 jour Planning circonscription	Annexe 1 bis ou 1	<ul style="list-style-type: none"> • parents bénévoles : agrément individuel • qualification : réunion d'informations • 2 adultes/24, 1 adulte supplémentaire si effectif > 24
Ski alpin	1 journée	Annexe 1 bis	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenant extérieur avec B.E. : agrément individuel 2 adultes/24, 1 adulte supplémentaires si effectif > 24
Patinage sur glace et sports de glisse (tous cycles)	1 jour ou 1 cycle	Annexe 1 bis	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenant extérieur avec B.E. : agrément individuel 2 adultes/24, 1 adulte supplémentaire si effectif > 24
Voile (cycle III)	Organisation circonscription	Annexe 1 bis	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenant extérieur avec B.E. : agrément individuel • liste des élèves testés • 2 adultes/24, 1 adulte supplémentaire > 24
Canoë kayak (cycle III)	1 journée 1 cycle	Annexe 1 bis	<ul style="list-style-type: none"> • liste des élèves testés (aisance aquatique) • intervenant extérieur avec B.E. agrément individuel 2 adultes/24, 1 adulte supplémentaire si effectif > 24 ; 1 enseignant pour 10 embarcations
Natation (tous cycles)	Projet d'activités « piscine » 1 cycle Qualification des IE cf. instructions départementales		<ul style="list-style-type: none"> • parents bénévoles : agrément individuel • qualification : stage de circonscription • intervenant avec B.E. : agrément individuel • 1 adulte/16 en élémentaire, 1 adulte/8 élèves en maternelle (aménagement départemental)
Cyclisme sur route (cycle II)	1 jour 2 – 3 jours	Annexe 1 bis Annexe 1	<ul style="list-style-type: none"> • parents bénévoles : agrément individuel • qualification : réunion d'informations 2 adultes/16, 1 adulte supplémentaire au delà de 16 Recommandé : 2 adultes/10 élèves + voiture(s)
Equitation – Poney (cycles II – III)	1 jour 1 cycle	Annexes 1 ou 1 bis	<ul style="list-style-type: none"> • intervenant extérieur avec BE : agrément individuel 2 adultes/24, 1 adulte supplémentaire pour 12
Escalade (cycle III)	1 jour 1 cycle	Annexes 1 ou 1 bis	<ul style="list-style-type: none"> • intervenant extérieur avec BE : agrément individuel 2 adultes/24, 1 adulte supplémentaire si effectif > 24
Golf	1 jour	Annexes 1 ou 1 bis	<ul style="list-style-type: none"> • intervenant extérieur avec BE : agrément individuel 2 adultes/24, 1 adulte supplémentaire si effectif > 24